

*bulletin municipal - édition du 26 juin 2017*



**Dossier : fonctionnement des institutions françaises**



**Ecole : compte-rendu des activités**

**Visite de Madame FALCO**

**L'actu des associations**



6



3 édito : le mot du Maire

4 **Le mémo de Tout Aspach**  
4 horaires mairie, coordonnées

5 **Tout Aspach en bonne santé**  
5 pharmacies de garde  
5 numéros d'urgence

6 **Tout Aspach à la Mairie**  
6 comptes-rendus de séances  
12 autres news en images  
13 interview en mairie

14 **Tout Aspach est informé**  
14 des nouvelles du RAM  
15 inscriptions au périscolaire  
16 info moustique tigre

18 **Dossier : les institutions françaises**

21 **Tout Aspach fête**  
21 état civil  
21 calendrier des fêtes

22 **Tout Aspach se passionne**  
22 découverte de l'horloge astronomique de Strasbourg (1)

24 **Tout Aspach se détend**

25 **Tout Aspach s'associe**  
25 Donneurs de Sang  
26 UNC, AGS  
27 Cercle Sainte Cécile, AS Aspach - Tagolsheim  
28 Conseil de Fabrique, Comité des Fêtes  
29 ASCLA  
30 Pétanque, Badminton, APL

31 **Tout Aspach à l'école**

36 **Tout Aspach en images**

5



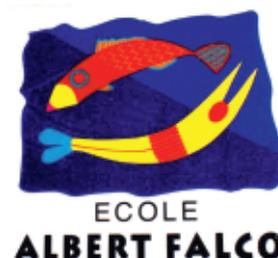
22



18



31



25



photo : F. MAY

photos de couverture

Madame FALCO en visite à l'école maternelle  
troc plants et semences  
médaillon : une oeuvre du Recycl'Art

Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de transmettre vos coordonnées (numéro de téléphone portable, email, adresse postale) pour recevoir les alertes SMS ciblées ou d'autres infos. Utilisez le formulaire en ligne ou sur papier libre.

la commission info

Très chers concitoyens,

le mot du Maire

Voici maintenant trois ans que le conseil municipal a été élu. Aussi, je voudrais profiter de ce mot du maire pour établir un rapide bilan de mi-mandat.

Quasiment tous les projets que nous avons prévus pour Aspach ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

Ainsi, des outils de communication performants ont été mis en place : Tout Aspach, lettre intermédiaire, site internet (mis à jour régulièrement), SMS ou mails d'alertes (pour les personnes inscrites) ou réunions publiques (lorsqu'ils s'imposent).

Les travaux de voirie, quant à eux, ont été coordonnés avec l'enfouissement des réseaux et la recherche de subventions : cela, malheureusement, prend beaucoup de temps (rue de Walheim).

Concernant l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement pour les Aspachois, nous sommes fiers d'avoir mis en place :

- La démarche « zéro pesticides » (devenue obligatoire entre temps pour les communes). Nous étions donc précurseurs. Au-delà d'une démarche indispensable pour l'avenir de nos enfants, des subventions nous ont été octroyées pour l'achat de matériel (balayeuse notamment...);
- Le jardin des libellules (lieu calme et reposant situé derrière l'ancienne mairie) ;
- La commande groupée d'arbres fruitiers (action reprise désormais par la communauté de communes) ;
- La création d'une aire de jeux et des terrains de pétanque près du stade (en collaboration avec des bénévoles) ;
- La création du Chemin des planètes dont le départ (le Soleil) se situe à la mairie (en collaboration avec Astro Aspach).

Dans le domaine de la sécurité, le transit des poids lourds a été interdit dans le village, des carrefours dangereux donnant accès aux écoles ont été aménagés, une réserve communale de sécurité civile a été créée (et sera réellement activée en septembre)...

Du point de vue de la fiscalité, les taux communaux ont été abaissés suite au transfert de la compétence périscolaire à la communauté de communes.

Pour les écoles, nous avons fait l'acquisition de deux tableaux blancs interactifs et la mairie a soutenu les différents voyages scolaires. Nous avons également pris en charge avec plaisir et reconnaissance le séjour de madame Falco (dont notre école porte le nom).

Quant à la vie associative et sportive, en plus du dynamisme de nos associations s'ajoute la rénovation du club house qui deviendra la maison des associations. Un club de football a revu le jour (entente avec Tagolsheim). Et afin d'aider toutes les associations aspachaises, nous avons augmenté de 10% environ le montant des subventions allouées à chacune d'elles.

Sans oublier la commémoration du centenaire de l'évacuation de notre village. Ce volet méconnu pour beaucoup de l'histoire d'Aspach, a suscité beaucoup d'intérêt pour nos habitants mais également pour nos communes voisines et les communes bas-rhinoises concernées.

Enfin pour ce qui est de l'intercommunalité, de grands changements ont eu lieu durant ces trois années. Les réunions ont été nombreuses et j'ai tenu à assister à chacune d'elles afin d'être le mieux informé possible et le plus réactif afin de défendre les intérêts de notre commune.

De nombreux projets sont encore en cours. Nous reviendrons vers vous au cours des prochains mois afin de connaître et s'approcher au mieux de vos attentes (comme cela fut le cas durant la campagne de 2014).

Ce mois de juin a également été marqué par l'inauguration du musée éphémère de l'école et par la même occasion de la visite de madame Falco (veuve du parrain de notre école). Un grand bravo à tous ces jeunes artistes et aux enseignants qui les ont guidés.

L'actualité récente a été marquée par les élections présidentielles et législatives. Un grand merci à toutes celles et ceux qui se sont proposés ou qui ont participé à la tenue des bureaux de vote, une belle démarche citoyenne !

Dans ce mot, je voudrais également saluer le travail de tous les bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour dynamiser et faire vivre notre village. Un grand merci à toutes et à tous.

Je vous souhaite un agréable été plein de quiétude et de sérénité.

Fabien SCHOENIG





place de l'Eglise  
68130 Aspach

## La Mairie

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 11h à 12h  
16h à 17h

Mardi 16h à 20h

Jeudi 11h à 12h  
16h à 17h

### PERMANENCE DES ÉLUS

Mardi 19h à 20h  
Prendre rendez-vous par téléphone

### CONTACT

téléphone : 03 89 40 92 02

messagerie électronique : [mairie.aspach@wanadoo.fr](mailto:mairie.aspach@wanadoo.fr)

fax : 03 89 40 92 47

### SITE COMMUNAL

[parole-aspach.fr](http://parole-aspach.fr)

### PIÈCES D'IDENTITÉ

Tous les détails et prédemands sur le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)

## Autres infos

### DÉCHETTERIE D'ALTKIRCH

Horaires d'ouverture du 1er octobre au 31 mars

lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 16h

mercredi, samedi : de 9h à 16h

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre

lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 18h

mercredi, samedi : de 9h à 18h

Les badges peuvent être retirés dans les bureaux de la Communauté de Communes au quartier Plessier d'Altkirch, bâtiment 3, en présentant un justificatif de domicile. Une caution de cinq euros sera demandée.

### TRANSPORT SOLIDAIRE

Pour demander un transport, appelez le 06 04 48 45 85.

### RAPPEL

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la mairie à ces horaires, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous par téléphone pour convenir d'un créneau qui vous arrange.

La permanence du mardi vous permet de prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les adjoints pour discuter de problèmes particuliers.



Horaires  
d'hiver

Horaires  
d'été

2017	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT
------	------	------	------	------	-----

## Pharmacies de garde

En semaine (du lundi au samedi), les gardes vont de 19h à 22h ; les dimanches ou les jours fériés, de 9h à 22 heures.

Au-delà de 22h et uniquement pour les ordonnances urgentes, appeler la gendarmerie (17) qui prévient le pharmacien de votre arrivée.



1		C	C	M	F
2		C	M	K	G
3		B	D	K	G
4		B	K	M	H
5		D	B	F	H
6		D	B	F	L
7		E	K	G	J
8		A	A	G	J
9		A	A	I	L
10		E	L	I	I
11		M	L	L	I
12		M	G	L	B
13		H	G	J	B
14		H	E	J	C
15		K	E	B	C
16		K	J	H	D
17	K	F	J	H	D
18	K	F	I	B	E
19	F	G	F	C	E
20	F	G	F	C	M
21	G	L	I	D	G
22	G	I	C	M	G
23	H	I	C	E	M
24	L	L	A	E	K
25	L	J	A	M	K
26	H	J	D	A	F
27	J	B	D	A	F
28	D	B	E	K	A
29	D	D	E	K	A
30	I	D	H	F	H
31		C	H		M

retrouvez les pharmacies de garde sur [pharma68.fr/gardes.php](http://pharma68.fr/gardes.php)

sous réserve de changements de dernière minute



## Médecin de garde

Appeler le SAMU (15) qui est en charge de prendre contact avec le médecin de garde.



id	PHARMACIE	adresse	ville	téléphone
A	TURNANI	6 rue Jeanne d'Arc	ZILLISHEIM	03 89 06 19 77
B	DU SUNDGAU	5 place Xavier Jourdain	ALTKIRCH	03 89 40 90 08
C	MEUNIER	7 rue de Givet	ALTKIRCH	03 89 40 26 32
D	SAINT MORAND	1 rue Charles De Gaulle	ALTKIRCH	03 89 40 90 26
E	WEISENHORN	55 rue de Mulhouse	ILLFURTH	03 89 25 40 25
F	HIGY	42 rue de Belfort	DANNEMARIE	03 89 25 04 14
G	EICH	46 rue du Chemin de Fer	DURMENACH	03 89 25 81 12
H	VALLEE DE L'ILL	16 rue de Lattre de Tassigny	HIRSINGUE	03 89 40 50 11
I	DU CHÂTEAU	10 rue de la Première Armée	FERRETTE	03 89 40 40 57
J	RISTERUCCI	23 rue de Bâle	DANNEMARIE	03 89 25 09 10
K	DE LA LARGUE	6 rue du GMA	SEPPOIS-le-BAS	03 89 25 60 37
L	BITSCH	3 rue de Belfort	MONTREUX-VIEUX	03 89 25 24 65
M	DE LA PAIX	24 rue de la République	WALDIGHOFFEN	03 89 25 86 65

## Allô Urgences

Pompiers : 18  
 SAMU : 15  
 Gendarmerie : 17  
 Syndicat des eaux : 0810 463 463  
 EDF (service dépannage, n°Azur) : 0810 333 068  
 Urgence Sécurité Gaz 24h/24 : 0800 47 33 33  
 Communauté de communes (par ex. pour des problèmes de lampadaires) : 03 89 08 36 20  
 Brigade Verte : 03 89 74 84 04  
 Allô Escroquerie : 0 811 020 217  
 Allô Service Public : 39 39  
 Allô enfance maltraitée : 0800 05 41 41 ou 119  
 Samu Social - secours aux sans abris : 0800 306 306 ou 115  
 Centre anti-poison : 03 88 37 37 37  
 Violence conjugale : 39 39 (numéro de téléphone pour les victimes et les témoins de violences conjugales du lundi au samedi de 8h à 22h et de 10h à 20h les dimanches et jours fériés).



## Comptes-rendus des séances du conseil municipal

SÉANCE DU 3 MARS 2017

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVALT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée par Karen LAMBOLEZ.

### 2. Approbation du dernier PV

L'approbation du procès-verbal du 13 décembre 2016 n'appelant aucune objection, il est approuvé par l'ensemble des conseillers.

### 3. Désignation du représentant de la commune et de son suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faut désigner 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la nouvelle Communauté de Communes du Sundgau.

Après délibération, les conseillers, à l'unanimité, désignent : Madame Céline STEVANOVIC comme membre titulaire, Monsieur Dominique STOESSEL comme membre suppléant.

### 4. Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents communaux pour le risque « santé »

Monsieur le Maire informe les conseillers que lors de sa séance du 30 novembre 2012, le conseil municipal installé avait décidé de participer au financement de la protection sociale complémentaire (mutuelle) des agents communaux en activité pour le risque santé.

Il propose de modifier les modalités de participation de la commune.

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de modifier la délibération comme suit à compter du 1er janvier 2017 :

3ème tiret : montant et modalité de la participation :

i : fourchette de participation annuelle par agent entre 500 et 800.-€

ii : le montant de la participation de la commune sera de 40% du montant de la cotisation due par l'agent à son organisme

iii : la participation sera versée mensuellement à l'agent, au vu d'une attestation d'adhésion établie au 1er janvier de chaque année

iv : la participation est soumise à la CSG et au RDS, à la charge de l'agent

v : le montant de la participation évoluera au même rythme et à concurrence de l'augmentation ou de la diminution de la cotisation due par l'agent à son organisme labélisé.

Les autres termes de la délibération d'origine restent inchangés.

### 5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2015

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'en application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, dans le cadre des textes relatifs à la transparence du prix du service public d'élimination des déchets, il appartient à la Communauté de Communes d'ALTKIRCH de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce rapport doit être présenté au vote de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH puis transmis pour approbation aux communes membres.

Après délibération, l'unanimité des conseillers présents approuve le rapport tel que présenté.

### 6. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement 2015

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à la Communauté de Communes d'ALTKIRCH de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté au vote de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH puis transmis pour approbation aux communes membres.

Après délibération, l'unanimité des conseillers présents approuve le rapport tel que présenté.

### 7. Motion de soutien pour le maintien du centre d'information et d'orientation d'ALTKIRCH

Le Maire informe les conseiller du projet de fermeture du CIO d'Altkirch.

Après délibération, avec une voix contre, 2 abstentions et 8 voix pour, les conseillers décident de prendre la motion suivante :

C'est avec stupéfaction que les parents d'élèves ont appris, lors d'une réunion en novembre 2016, le projet de fermeture et de réorganisation des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) du Haut-Rhin, et tout particulièrement l'éventuelle fermeture du Centre d'Altkirch. Particulièrement attachés à ce service public présent dans notre Sundgau, nous souhaiterions le réexamen de sa pérennité dans la Région.

Cette structure géographique bien située au cœur du Sundgau reste idéalement placée pour les usagers car elle est le point de convergence géographique. Fermer le Centre d'Altkirch obligerait les familles à se déplacer vers Mulhouse ou Saint-Louis. N'oublions pas que la mobilité est directement liée à la géographie pour les familles résidant en milieu rural : certaines parcourent déjà près de 30 kilomètres pour être reçues au CIO d'Altkirch !

Rappelons également que, de par son implantation, le CIO d'Altkirch prend en charge 4.813 élèves originaires de six collèges et d'un lycée public polyvalent (auxquels s'ajoutent

les 394 élèves d'un lycée privé) : c'est dire la mission d'envergure qui lui est confiée !

Le public accueilli par les Conseillers d'Orientation Psychologues n'est pas seulement un public en quête d'orientation. En effet, la mission de lutte contre le décrochage scolaire fournit un travail méconnu auprès des jeunes et de leurs familles. Nous sommes persuadés que la proximité de ce lieu de consultation reste un atout majeur de la lutte contre le décrochage scolaire.

D'autre part, les adultes en projet de réorientation professionnelle s'adressent également à ce partenaire de choix situé près de chez eux.

Persuadés que le CIO reste un lieu privilégié de rencontres et d'échanges pour la jeunesse de nos collèges et lycées, et qu'il reste un partenaire fondamental dans la réussite de nos enfants puisqu'il interagit avec tous les partenaires éducatifs au service de l'enfant et de son éducation, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour éviter le départ du CIO d'Altkirch. Cette situation accentuerait le sentiment de « laissé pour compte » de toute une jeunesse désireuse de progresser, à la recherche de son avenir.

## 8. Compte-rendu des commissions communales

► Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Céline STEVANOVIC partage les informations suivantes :  
La marche populaire du foot a rencontré un beau succès  
Madame FALCO devrait venir à ASPACH en juin 2017  
Un jeu pour les 10-12 ans sera rajouté à l'aire de jeux  
Liste des grands anniversaires de 2017

Elle a également assisté à la réunion du Conseil de Fabrique qui a présenté un devis d'environ 20 000.-€ pour le traitement de la charpente. Monsieur le Maire fait savoir aux conseillers que la commune ne peut se substituer au Conseil de Fabrique pour régler cette facture que si les comptes du Conseil de Fabrique ne leur permettent pas de l'honorer.

L'organisation du marché aux puces est un peu bousculée cette année à cause des nouvelles règles en matière de sécurité renforcée lors de rassemblement de personnes. Certaines communes ont déjà annulé le leur. Le Maire se rendra en sous-préfecture afin de se faire préciser les contraintes liées à ce genre de manifestations.

La commission de sécurité a émis un avis défavorable à l'utilisation des locaux du foyer Ste Cécile. Il faut absolument que les normes de sécurité soient rétablies dans le bâtiment pour que les représentations de mars puissent y avoir lieu. Dans le cas contraire, le Maire devra prendre les décisions qui s'imposent. Il rencontre Monsieur ITTY la semaine prochaine afin de faire le point.

ADAP : Céline STEVANOVIC fait un point sur l'avancée des travaux de mise en conformité des accessibilités :

Les sanitaires de la salle polyvalente et de l'école ont été mis aux normes :

Les tapis de l'entrée de la salle polyvalente et de l'école ont été remplacés

Une boîte aux lettres accessible a été installée à la mairie

Une nouvelle sonnette a été mise en place à l'école

Un devis est en cours pour le marquage des passages piétons, marquage au sol, zone 30 et achat de coussins berlinois

Les blocs de secours de la mairie et de l'école seront remplacés

► Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Françoise MAY fait savoir aux conseillers que deux réunions ont déjà eu lieu avec les agriculteurs exploitant des terrains sur le ban d'ASPACH et Monsieur ALVES de la chambre d'agriculture.

L'objectif de ces rencontres est l'étude des coulées de boue et trouver des solutions. La commune a déjà connu neuf états de catastrophe naturelle.

L'assolement est proposé : il s'agit d'effectuer une alternance des cultures et de la prairie chaque année après concertation avec les exploitants. Cette méthode est déjà pratiquée sur le ban de Walheim et permet de minimiser les coulées de boue.

L'agence de l'eau propose comme solution l'installation de fascines, ce qui permettrait de retenir l'eau, mais la culture par étage engendrerait des contraintes trop lourdes pour les exploitants.

La commune pourrait demander aux agriculteurs d'alterner leurs cultures printemps et hiver pour ne pas concentrer blé et maïs au même endroit en même temps, mais il faudrait dans ce cas-là leur proposer un dédommagement financier. En effet, les zones proches des habitations ayant les meilleurs rendements en maïs, lui-même plus rentable, cela entraînerait une perte financière.

Le montant de l'indemnité n'est pas encore déterminé à ce jour mais la Chambre d'Agriculture procède à des calculs.

Les exploitants ont fait savoir lors de la réunion que si la commune décidait de mettre des « dos d'âne » sur le chemin de Walheim, la vitesse de l'eau en cas de forte pluie serait ralentie et elle pourrait ainsi être déviée dans leurs champs.

Monsieur le Maire demande aux conseillers si, dans le principe, ils sont d'accord de verser une indemnité aux agriculteurs si ces derniers pratiquent une rotation de leurs cultures.

Après délibération, avec 1 voix contre et 11 voix pour, les conseillers approuvent cet accord de principe.

Madame MAY donne ensuite les informations suivantes : la commission se réunira le lundi 13 mars prochain.

Le chemin des planètes est référencé sur le site de l'Office du Tourisme

Le troc plantes aura lieu le samedi 25 mars de 9h00 à 12h00 au club house, en même temps que la journée Haut-Rhin Propre.

► Commission technique : Dominique STOESSEL informe les conseillers que la réfection du club house avance bien. Il remercie Arnaud STOESSEL pour son important investissement dans ce dossier. Les membres du club de foot travaillent à l'intérieur.

Il rappelle que ce local sera une maison des associations, avec des vestiaires.

► Commission de l'information : une lettre intermédiaire sera distribuée prochainement.

## 9. Compte-rendu des commissions intercommunales

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des différentes réunions ayant eu lieu au sein de la nouvelle Communauté de Communes Sundgau. 89 membres y siègent, le président, les 15 vice-présidents et les assesseurs (il est 15<sup>e</sup> VP, en charge du Gerplan et du cadre environnement).

Les 13 commissions sont en train de se mettre en place. Florence LAVALT aux commissions Patrimoine bâti et Environnement, et le maire à la commission jeunesse et sports. Des conseils territoriaux seront organisés.

Les membres de la Communauté de Communes Sundgau devront voter 14 budgets cette année.

Frédérique EBY a représenté la commune lors de la réunion du GASS (Groupement d'Action Sociale du Sundgau). Il y a été notamment question du transport pour les personnes isolées. Une plaquette comportant tous les contacts utiles a été réalisée.

Le nouveau projet du GASS est de trouver une solution en ce qui concerne l'offre médicale dans le Sundgau afin d'attirer des médecins dans nos campagnes.

Madame EBY rappelle qu'elle attend une date afin de pouvoir réunir le CCAS.

En ce qui concerne le transport solidaire, 16 chauffeurs sont recensés, 30 transports « officiels » ont eu lieu depuis son démarrage. Un rappel sera fait dans la lettre intermédiaire.

En ce qui concerne l'opération Auto-Stop organisé, le PETR cherche des emplacements pour l'implantation de panneaux et des relais vers lesquels les jeunes peuvent s'inscrire.

SIASA : Isabelle REICHLIN informe les conseillers qu'il y a eu un changement de concierge au COSEC. Le budget sera voté très prochainement.

Les projets du SIASA sont les suivants :

Eclairage de la gare routière à rénover, entre le collège et le lycée

Sécurisation du parcours des élèves du collège au COSEC (croisement rue du 7 août/avenue Foch) en partenariat avec la ville d'ALTKIRCH

SIAEP : le budget est en préparation. Les hydrants ont été remplacés sur la portion de la Route de Thann où ont eu lieu les travaux de réfection du réseau d'eau potable.

## 10. Divers

Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) : celui-ci n'est pas obligatoire à Aspach mais on va le mettre en place. Le maire dirigera les opérations de secours en cas de besoin. Les conseillers ainsi que tous les bénévoles inscrits constitueront le personnel de secours. Un annuaire de crise sera établi et un exercice sera effectué pour

faire fonctionner la chaîne téléphonique. Le conseil se demande si la sirène fonctionne : il faudra faire un essai.

Route de Thann : le Conseil départemental propose que la Commune d'Aspach reprenne la route de Thann à son compte. Il faudrait avoir une contrepartie : par exemple que le revêtement soit refait au préalable et que l'eau du chemin qui débouche dans la Steiga et gèle dans le virage soit canalisée. La commune pourrait signer à l'instar des communes voisines une convention pour le déneigement (les employés communaux se réservant le déneigement des accès école et église). Réfection des rues : si l'on voulait reboucher tous les trous dans les rues abîmées, une estimation faite par MTP chiffre à 38 000 € les travaux. Mais le début de la rue de la Croix Rouge et celui de la rue des Bergers étant en bien plus mauvais état, il faudrait compter 100 000 € de plus pour une remise en état plus durable. Il faut étudier la possibilité de subventions. La rue des Jardins (affaissement) et la rue de la Forêt sont aussi signalées.

Carte Nationale d'Identité : à partir du 27 mars 2017, la demande ne se fera plus en mairie mais dans un Centre biométrique (à Altkirch). La question est posée de savoir qui prendra en charge les frais de même que l'accès des personnes non mobiles. Il faut savoir que les mairies n'ont jamais demandé à être déchargées de ce service.

Frédérique EBY a déposé une demande de déplacement de la benne à déchets verts auprès du Président de la République. Ladite benne pourrait être partagée avec la commune de Heidwiller puisque désormais les deux communes appartiennent à la même intercommunalité.

Serge STIMPFLING signale des IPN dans le ruisseau, qui freinent le courant et qu'il faut faire enlever.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra soit le 31 mars soit le 7 avril.

Une cérémonie de remise des cartes électorales aux nouveaux électeurs se tiendra le 17 mars.

Le bureau de vote sera ouvert pour les élections présidentielles les 23 avril et 7 mai prochains de 8h à 19h. Les conseillers s'inscrivent pour effectuer un roulement des présences concernant la 1ère des deux journées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

---

## SÉANCE DU 4 AVRIL 2017

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVALT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée par Karen LAMBOLEZ.

### 2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 03 mars 2017 sera approuvé lors de la prochaine séance.

### 3. Compte administratif 2016

Le Maire présente aux conseillers le résultat de l'exercice 2016.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investis. en 2016	Dépenses 2016	Recettes 2016	RESULTAT 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2015
FONCTIONNEMENT	449 138,36	75 341,07	633 750,84	704 056,87	70 306,03	444 103,32
INVESTISSEMENT	482 358,93		577 334,72	185 359,26	- 391 975,46	90 383,47
TOTAL	931 497,29	75 341,07	1 211 085,56	889 416,13	- 321 669,43	534 486,79

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après délibération, le compte administratif 2016 est approuvé avec 3 abstentions (dont une procuration) et 9 voix pour (dont une procuration).

En ce qui concerne les reports, ces derniers sont approuvés de la manière suivante :

10 000.-€ au compte 2031 – frais d'études

20 000.-€ au compte 2188 – autres immo corpo

10 000.-€ au compte 2128 – agencements & aménagements

46 400.-€ au compte 2313 – constructions (mise aux normes des accessibilités et régul chauffage)

41 000.- € au compte 2315 – immos en cours – install techn.

#### 4. Compte de gestion 2016

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2016, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres défini-

tifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### 5. Budget primitif 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2017 étudié en commission des finances le 28 mars dernier.

Après délibération, le budget primitif 2016 est approuvé avec 1 abstention et 12 voix pour (dont 2 procurations).

	<i>REPORTS de 2016</i>	<i>Nouveaux crédits</i>	<i>VOTE DU C.M.</i>
<b>Fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>1 083 872,79</b>	<b>1 083 872,79</b>
<b>Recettes</b>		<b>1 083 872,79</b>	<b>1 083 872,79</b>
<b>Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>127 400,00</b>	<b>194 000,00</b>	<b>321 400,00</b>
<b>Recettes</b>		<b>321 400,00</b>	<b>321 400,00</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>127 400,00</b>	<b>1 277 872,79</b>	<b>1 405 272,79</b>
<b>Recettes</b>		<b>1 405 272,79</b>	<b>1 405 272,79</b>

## a) Vote du taux des taxes

L'unanimité des conseillers décide de maintenir le taux des taxes :

LIBELLÉS	Bases prévisionnelles	TAUX	Produit résultant
<b>Taxe d'habitation</b>	1 256 000	<b>16,36 %</b>	205 481,60
<b>Taxe fonc/prop.bâtie</b>	971 000,00	<b>11,48 %</b>	111 470,80
<b>Taxe fonc/pr.non bat</b>	17 100,00	<b>75,53 %</b>	12 915,63
<b>TOTAL</b>			<b>329 868,03</b>

## b) Affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 444 103,32 €  
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :  
101 116,53 € au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé ;  
342 986,79 € au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté.

## 6. Compte-rendu des commissions communales

► Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Céline STEVANOVIC informe les conseillers que le conseil d'école a eu lieu le 31 mars dernier.

► Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Françoise MAY fait savoir que le troc plants a drainé du monde mais surtout des personnes venant d'autres villages, dans le cadre de la semaine des alternatives aux pesticides. L'activité bricolage a bien fonctionné. Par contre peu de bénévoles se sont déplacés pour l'opération Haut-Rhin propre.

## 7. Compte-rendu des commissions intercommunales

SIAEP : Dominique STOESSEL informe les conseillers que le budget du SIAEP a été voté et que la 2e tranche des travaux de remplacement de la conduite principale d'eau potable sur la Route de Thann (jusqu'à l'église) commencera bientôt.

Communauté de Communes Sundgau : l'élaboration du budget a nécessité d'importantes discussions afin de faire converger les budgets des 5 ex-communautés de communes et notamment pour décider si le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) devait ou non être repris par la CCS.  
Le problème se pose également concernant les budgets de gestion des déchets.

## 8. Divers

Au « Club House » qui devient désormais la « Maison des associations », les membres du club de foot font les travaux de la salle en dédommagement en quelque sorte des vestiaires, lesquels nécessitaient des travaux (électricité, sanitaire) de professionnels. La cuisine a été réduite au strict nécessaire pour réchauffer éventuellement des plats. Les plafonds ont été revus selon les normes incendie prévues pour les ERP de catégorie 5.

La benne à déchets verts pose toujours problème (nuisances aux riverains, dégradation de la rue, sécurité des nombreux enfants de cette rue, usagers non autorisés, jours et horaires d'utilisation non respectés). L'idée de la déplacer vers la limite du ban, à proximité de l'étang de Heidwiller est favorablement accueillie et va être étudiée. Cette benne pourrait alors être partagée avec les habitants de Heidwiller. En attendant le conseil prévoit de matérialiser la fermeture par une chaîne pérenne avec cadenas pour faire respecter les jours et horaires d'ouverture. Cependant si les employés communaux peuvent ouvrir le matin, il est proposé que les riverains s'en occupent également le soir et le samedi.

Rues : Un certain nombre de rues nécessitent des travaux de réfection. Les plus urgents concernent la rue de la Forêt et la rue des Jardins. Cette année le budget de la commune ne permet pas de faire de gros investissements (capacité d'autofinancement réduite par les emprunts) mais on peut faire de petits travaux. Concernant la rue de Walheim, il reste 41 000 euros de travaux à finir ou faits et à facturer. Des subventions doivent encore être perçues à ce titre. Le coût total effectif en comprenant l'enfouissement des réseaux sera d'environ 300 000 €.

Suite à une réunion de Monsieur le Maire avec le Conseil Départemental, des pourparlers sont en cours concernant la prise en charge de la route de Thann (y compris l'accès par la Steiga) pour le déneigement en hiver, les travaux de sécurisation et la réfection du revêtement de la chaussée. En attendant les passages piétons vont être refaits sous peu. L'issue des discussions dépend du positionnement des communes de Heidwiller mais aussi d'Altkirch.

Le carrefour de la rue de l'Espérance (qui avait été fait provisoirement) va être refait avec un dôme central et des balises pour sécuriser les écoliers, compte tenu du non respect de la signalisation au sol.

Dispositifs contre les coulées de boue : pour le moment, la proposition d'indemnisation de la commune aux agriculteurs

est trop basse compte tenu du prix du maïs. Cette discussion n'est pas close mais sera reprise ultérieurement. Chaque année les agriculteurs exploitant sur le ban d'Aspach se réuniront cependant pour coordonner et alterner les cultures sur les bassins versants. Une autre disposition du bassin de rétention prévu vers la rue de Tagolsheim est à l'étude. Le financement ne relève plus du Gerplan mais de Gemapi. Une autre retenue nécessitant plus de matériels que prévu exige de faire d'abord une demande à Holcim en passant par l'Association Foncière. Par ailleurs les autres travaux prévus (à proximité des propriétés Burgy et Ochsenbein) ont été réalisés.

Bureau de vote : le planning du 23 avril est complet. Les conseillers sont invités à s'inscrire pour compléter celui du 7 mai à partir de 12h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h40.

## Travaux bruyants

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques, etc...) ne peuvent être effectués que les **jours ouvrables de 8 heures à 20h30**. Cela exclut donc les dimanches et tous les jours fériés.



## Vols

Des pieds de tomates ont été dérobés à des particuliers dans le village. Autant prévenir, certains passionnés de tomates cultivent des variétés toxiques, il vaudrait donc mieux pour les voleurs qu'ils s'y connaissent... Par ailleurs, d'après le code pénal, le vol peut être puni de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende...

### [Code pénal](#)

#### ▶ [Partie législative](#)

##### ▶ [Livre III : Des crimes et délits contre les biens](#)

##### ▶ [Titre Ier : Des appropriations frauduleuses](#)

##### ▶ [Chapitre Ier : Du vol](#)

##### ▶ [Section 1 : Du vol simple et des vols aggravés](#)

---

### Article 311-3

Modifié par [Ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000 - art. 3 \(V\) JORF 22 septembre 2000 en vigueur le 1er janvier 2002](#)

Le vol est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

## Autres news en images

### REMISE DES CARTES ÉLECTORALES



La cérémonie de remise des cartes électorales aux nouveaux électeurs s'est déroulée le 17 mars à la Mairie avec également la remise du livret du Citoyen. Ce fut l'occasion de rencontrer ces jeunes gens dynamiques et d'échanger avec eux.



### TROC PLANTS ET HAUT-RHIN PROPRE

Le 25 mars a eu lieu le troc plants et semences combiné avec l'opération Haut-Rhin propre. Le RDV était fixé au club-house où l'on s'est retrouvé dans la bonne humeur. Le verre de l'amitié a clos la matinée.



### BOÎTE À LIVRES... OÙ EST-ELLE ?

Depuis plusieurs mois, la Boîte à Livres n'est plus disponible près de l'école... Nous cherchons un endroit plus adapté où vous pourrez à nouveau déposer vos livres, et en récupérer d'autres.

La Mairie vous fera profiter d'un nouvel emplacement pour cette boîte d'ici la rentrée de septembre 2017.

A suivre !



## REMISE DE MÉDAILLE

Le 6 mai, à l'occasion de la célébration de l'armistice, la médaille du mérite UNC Grand Or a été remise à M. Nicolas GRIENENBERGER. Nous lui présentons nos félicitations.



## INAUGURATION DU MUSÉE ÉPHÉMÈRE À L'ÉCOLE PAR MADAME FALCO

Ce vendredi 16 juin, Madame FALCO, en visite à Aspach, a inauguré l'exposition Recycl'Art à l'école. Plus de détails dans le prochain numéro.



## Interview en Mairie... de nos jeunes journalistes Aspachois

Vendredi 9 Juin, la classe de CM1 - CM2 de notre Ecole A. FALCO est venue en Mairie pour une visite des lieux, mais aussi pour s'exercer à la méthode de l'interview.

Avec beaucoup d'implication, les élèves journalistes ont eu l'occasion d'interviewer Monsieur le Maire, Mme MAY, Mme LAMBOLEZ, M. WATTEL et Mme STEVANOVIC.

Tous les sujets ont été préparés par la classe et abordés sur place : l'organisation d'une mairie, son fonctionnement, ses finances, ses projets, etc...

L'équipe municipale remercie avec chaleur Mme MAWET, leur maîtresse, pour cette activité qui sera sans doute renouvelée...

Et un grand bravo à nos journalistes en herbe !!!



## Des nouvelles du RAM

Il s'en passe des choses étranges au RAM d'Altkirch !!

Mardi 21 et vendredi 24 février, Floyd est venu faire la connaissance des enfants. Qui est Floyd ? un magnifique bouvier bernois de 3 ans, chien visiteur.

C'est Franck, son maître-chien, qui a dirigé la visite : tout d'abord, présentation du chien aux enfants et rappel des consignes de sécurité :

Comment approche-t-on un chien, connu ou non, gros ou petit ? Il ne faut pas courir mais s'approcher doucement de façon à ne pas le surprendre, demander l'autorisation à son maître de pouvoir le caresser, laisser le chien renifler sa main, puis le caresser mais JAMAIS sur la tête, car il n'y a que son maître qui ait le droit de le caresser à cet endroit. Le saviez-vous ? Pas moi !

Que fait-on lorsqu'on rencontre un chien dans la rue ? on ne s'approche pas, on ne le regarde pas dans les yeux, on ne court pas, et s'il attaque, on fait la TORTUE ! (couché par terre, tête rentrée, dos rond, bras protégeant la tête).

Dernières consignes : on ne s'approche JAMAIS d'un chien attaché à une chaîne, de même qu'on ne joue pas sous la table avec le chien de la famille, même si on le connaît bien. On n'embête pas non plus le chien lorsqu'il mange, et on lui laisse la possibilité de s'isoler s'il le souhaite et à ce moment-là également, on le laisse tranquille.

Après l'énoncé de toutes ces règles, les enfants ont pu approcher le chien, le caresser, lui donner à manger et à boire et le brosser, sous l'œil vigilant de son maître.

Onze enfants accompagnés par des assistants maternels et quatre enfants du multi accueil les Glycines ont pu participer à cet atelier de prévention. Vendredi, ce seront huit enfants accompagnés cette fois de leurs parents qui pourront réitérer l'aventure, dans le cadre des ateliers du vendredi des parents au RAM.

Cette animation a pour objectif de familiariser les jeunes enfants avec l'animal, de vaincre les appréhensions, mais aussi d'apprendre à respecter le chien qui n'est pas un jouet, et de connaître, même pour les plus petits, les premières consignes pour vivre ensemble sans risque.

Elle fait suite aux ateliers de médiation animale qui se sont déroulés au RAM en 2016 et à la soirée d'information de novembre 2016 sur l'enfant et le jeune animal.



Périscolaire

2017/2018

# Les inscriptions et réinscriptions au Périscolaire et aux Ateliers du Péri (TAP)

pour l'année scolaire 2017/2018  
se feront obligatoirement auprès de la  
responsable de votre accueil de loisirs du :

*Lundi 19 juin au jeudi 13 juillet*

*2017 sur rendez-vous*

Merci de vous munir des pièces suivantes :

- Le carnet de vaccinations de l'enfant
- Votre numéro d'allocataire CAF (ou à défaut l'avis d'imposition)
- Une attestation de votre assurance responsabilité civile

Renseignements et Rendez-vous :

Mme Stéphanie DERRIEN  
03.89.06.36.20 – 07.86.04.71.51  
s.derrien@cc-sundgau.fr



Périscolaire

Communauté de Communes  
Sundgau

**AGISSEZ AVANT D'ÊTRE PIQUÉ!**  
ÉLIMINEZ L'EAU STAGNANTE!

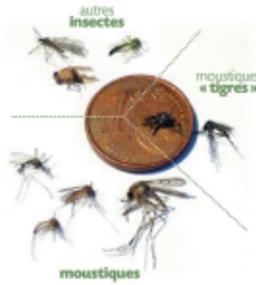


**Pour une lutte efficace, adoptez les bons gestes**

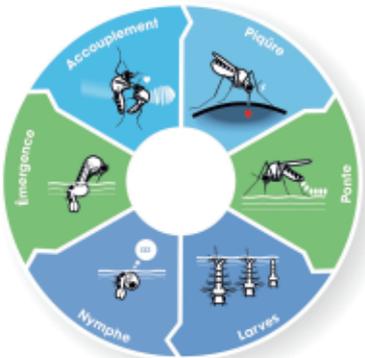


**TOUS LES INSECTES QUI VOLENT NE SONT PAS DES MOUSTIQUES!**

Les moustiques ont un organe piqueur et font généralement moins d'1 cm. Ils sont de couleur allant du brun au noir et présentent souvent des taches ou des anneaux clairs.



## Cycle de vie du moustique



Dans des conditions optimales, le cycle peut être réalisé en moins de 7 jours.

Avant de voler et de piquer, les moustiques se développent dans l'eau, sous forme de larves. C'est à ce moment qu'il faut agir, avant l'émergence.

Dans les marais, les fossés, les zones inondables et sur le domaine public, des traitements sont réalisés par la Brigade Verte, à l'aide d'un larvicide d'origine biologique.

Chez soi, c'est à chacun de faire le nécessaire, en supprimant systématiquement l'eau.

## Aedes albopictus ou « moustique tigre »

Originaire d'Asie, ce moustique tigre est plus petit que tout nuisant et pique durant la journée.

De très petite taille, le moustique tigre est plus petit qu'une pièce d'un centime d'euro.

Il est noir, présente une bande blanche sur le dos et la tête, des taches blanches sur le corps et les pattes.

Il peut transmettre certaines maladies comme la dengue ou le chikungunya.



Pour signaler la présence de ce moustique, ou simplement pour vous informer: [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr)



**BRIGADE VERTE DU HAUT-RHIN**  
Service de démoustication  
92 rue Mal. de Lattre de Tassigny  
68300 SOULTZ  
Tel: +33 3 89 74 90 ou +33 3 89 74 84 04  
Fax: +33 3 89 74 66 79  
operationsmoustiques@wanadoo.fr  
[www.brigade-verte.fr/demoustication](http://www.brigade-verte.fr/demoustication)

# PAS D'EAU STAGNANTE, PAS DE MOUSTIQUE!

### VIDEZ 1 FOIS PAR SEMAINE

- Couppelles et soucoupes sous les pots de fleurs
- Gamelles, abreuvoirs pour animaux
- Bâches couvrant le mobilier de jardin, la piscine ou le tas de bois
- Pots, seaux, réceptacles divers

### ENTRETIENEZ

- Gouttières, rigoles et chenaux (curage)
- Pièges à sable, bondes d'évacuation

### RANGÉZ À L'ABRI DE LA PLUIE

- Jouets d'enfant
- Brouettes
- Seaux, arrosoirs
- Poubelles

### COUVREZ HERMÉTIQUEMENT

- Récupérateurs d'eau
- Fûts, tonneaux

### JETEZ\*

- Déchets
- Pneus
- Bâches

\*en déchetterie

### CRÉÉZ...

...un équilibre dans le bassin d'agrément pour favoriser la constitution d'un écosystème riche et stable.  
Des prédateurs naturels (autres insectes, batraciens ou poissons) mangent les larves de moustique.

# Animations nature près de chez vous !

# 2017

Venez découvrir :

**Nature et jardins en fête** au cinéma Palace d'Altkirch le 11 mai à 19h30 et à la salle polyvalente de Wittersdorf le 12 mai à 18h, le 13 mai de 14h à 22h et le 14 mai de 10h à 18h - Organisé par l'Association Culture et Solidarité

**Les richesses des zones humides**, en cherchant le vélo maraudeur le long du canal à Illfurth le 14 mai de 14h à 18h - Organisé par la communauté de communes

**La Fête du fait-main** à Oberlarg le 20 mai de 14h à 18h et le 21 mai de 10h à 17h - Organisé par Labo M et Job'art Créatelier

**Les richesses des zones humides**, en cherchant le vélo maraudeur le long du canal à Illfurth le 11 juin de 14h à 18h - Organisé par la communauté de communes

**Le potager et le verger au naturel** à travers la visite du jardin de Thierry Scherrer à Hundsbach le 24 juin de 14h à 16h - **Inscription obligatoire au 03.89.08.07.50 avant le 22 juin**

**Les richesses des zones humides**, en cherchant le vélo maraudeur sur la piste cyclable entre Altkirch et Hirsingue le 9 juillet de 14h à 18h - Organisé par la communauté de communes

**La faune et la flore des vieilles pierres**, une animation maraude au château de Ferrette le 20 août de 14h à 18h - Organisé par la communauté de communes

**Le verger au naturel et l'importance de la haie** à travers une visite de verger à Aspach le 30 septembre de 9h à 12h - Organisé par la commune d'Aspach

Suivez nous sur la page Facebook

Communauté de Communes Sundgau



Environnement

Communauté  
de Communes  
Sundgau

Renseignements : 03.89.08.36.20- accueil@cc-sundgau.fr  
Quartier Plessier - 68130 Altkirch  
du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Partenaire  
technique



Partenaire  
financier



dans le cadre du



## Les institutions françaises

A l'occasion de la longue séquence électorale que nous venons de connaître, Tout Aspach vous propose une petite plongée au coeur de nos institutions pour en comprendre le fonctionnement.



La devise de la République :  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

### LA VE RÉPUBLIQUE

Elle date de l'adoption, le 28 septembre 1958, du projet de Constitution élaboré par le Garde des Sceaux Michel Debré et de sa promulgation le 4 octobre.

4 octobre 1958

### LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Il est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Le mode de scrutin (uninominal majoritaire à deux tours) des présidentielles a été détaillé dans le TA09 page 10. Voici les prérogatives du Président de la République :

- il nomme le Premier ministre et met fin à ses fonctions ;
  - il peut décider de prendre la parole devant le Parlement réuni en Congrès ;
  - il peut soumettre au référendum certains projets de loi, relatifs à l'organisation des pouvoirs publics, à des réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale de la Nation et aux services publics qui y concourent ;
  - il peut, après consultation du Premier ministre et des Présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée Nationale ;
  - lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, il prend les mesures exigées par ces circonstances ;
  - il peut saisir le Conseil Constitutionnel d'une loi ou d'un traité et nomme un tiers de ses membres.
- Le pouvoir de nomination du Président de la République s'exerce après avis public de la commission permanente compétente de chaque assemblée.

Le Président de la République exerce, en outre, un certain nombre de pouvoirs partagés pour lesquels il doit obtenir le contreseing du Premier ministre et, le cas échéant, du ministre concerné :

- sur proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement ;
- il préside le Conseil des ministres ;
- il promulgue les lois dans les quinze jours qui suivent la transmission au Gouvernement de la loi définitivement adoptée et peut, avant l'expiration de ce délai, demander au Parlement une nouvelle délibération de la loi ou de certains de ses articles ;
- il signe les ordonnances et les décrets délibérés en Conseil des ministres et nomme aux emplois civils et militaires de l'État ;
- il est le chef des armées.

La réforme constitutionnelle de 1962, qui institue l'élection du Président de la République au suffrage universel, lui donne une légitimité renforcée. De simple « arbitre » au-dessus des partis politiques, il devient le véritable chef de la majorité lorsque celle de l'Assemblée coïncide avec celle qui l'a élu. Il détermine les grandes orientations de la politique conduite par le Gouvernement.

## L'ASSEMBLÉE NATIONALE

se réunit au Palais Bourbon

Elle constitue l'une des deux chambres du pouvoir législatif et est constituée de 577 députés. Ils sont élus dans chaque circonscription au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour une durée de 5 ans. L'élection a lieu juste après les élections présidentielles. On notera que ce mode de scrutin n'est pas fixé par la Constitution.

## LE SÉNAT

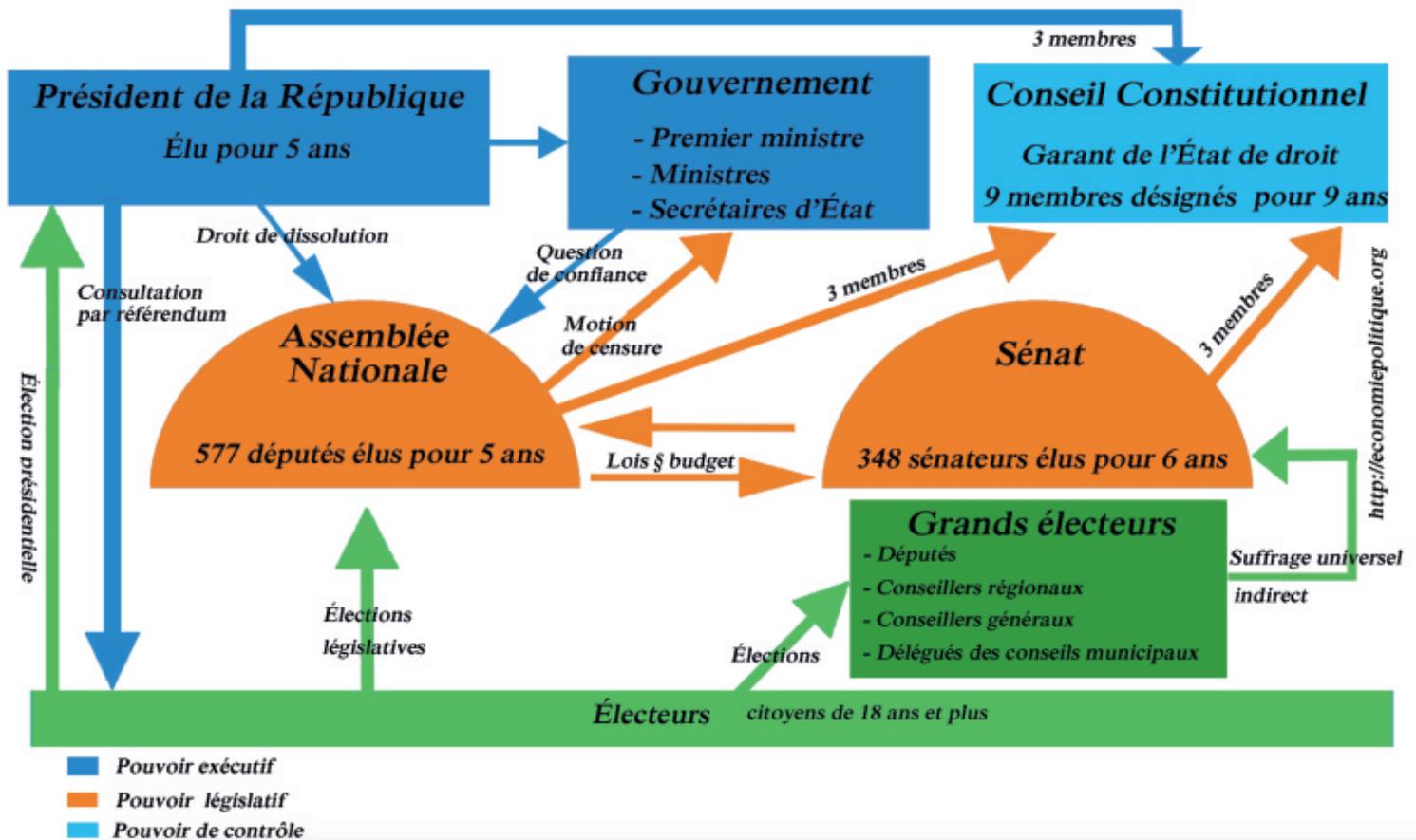
se réunit au Palais du Luxembourg

Il est constitué de 348 sénateurs et forme, avec l'Assemblée Nationale, le pouvoir législatif. Avant 2003 les sénateurs étaient élus pour 9 ans et renouvelés par tiers tous les trois ans. Depuis 2003 ils sont élus pour six ans et renouvelés par moitié tous les trois ans. Ce sont les "grands électeurs", dont l'essentiel est constitué par des délégués des communes (3 pour Aspach) qui constituent le corps électoral des élections sénatoriales. On parle de suffrage universel indirect.

réunies, ces deux chambres forment le Parlement qui peut se réunir en Congrès

Lorsque se tient un Congrès, les deux chambres quittent Paris et se réunissent au Château de Versailles, dans la Salle du Congrès. Le vote a lieu dans la salle du congrès, le dépouillement dans la Galerie des Batailles et les interviews dans les salles Empire (sous la galerie des batailles).

## Les institutions de la V<sup>me</sup> république



## LES GROUPES PARLEMENTAIRES

Les députés (ou les sénateurs) peuvent se rassembler pour constituer des "groupes parlementaires". Ils doivent être au moins 15 (10 pour les sénateurs). Il y a de nombreux avantages à se constituer en groupes :

L'ordre du jour des séances de l'Assemblée Nationale est fixé par les chefs de file des différents groupes ; les présidents de groupe peuvent aussi demander des suspensions de séance.

Le temps de parole lors des questions au gouvernement est réparti selon des règles précises : la moitié des questions revient au groupe majoritaire, la deuxième moitié étant répartie entre les autres groupes en fonction de leurs effectifs. Les députés n'appartenant à aucun groupe n'ont qu'un très faible temps de parole.

Les textes soumis à l'Assemblée Nationale et au Sénat sont d'abord étudiés en commissions dont la composition est définie, là encore, en fonction des effectifs des différents groupes.

Les groupes reçoivent une dotation annuelle d'environ 10 millions d'euros répartie selon les effectifs. Ils bénéficient également d'autres moyens matériels comme la mise à disposition de bureaux, salles de réunion...

## LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Il vérifie la conformité des lois avec la Constitution, c'est donc un organe de contrôle. Les anciens Présidents en sont membres de droit et à vie. S'y ajoutent neuf membres désignés pour neuf ans : trois par le Président de la République, trois par le Président du Sénat, trois par le Président de l'Assemblée Nationale. Le Conseil se renouvelle par tiers tous les trois ans, les trois détenteurs du pouvoir de nomination nommant chacun un nouveau membre à cette occasion. Le Président du Conseil est nommé par le Président de la République.

Le Conseil Constitutionnel veille également à la régularité des consultations électorales, y compris les consultations référendaires.

En France il y a trois pouvoirs :  
l'exécutif,  
le législatif,  
le pouvoir judiciaire.

La séparation des pouvoirs permet d'éviter leur concentration entre les mains d'une seule personne.

## LE POUVOIR LÉGISLATIF

Pour qu'une loi soit adoptée, il faut qu'elle soit votée par l'Assemblée Nationale et par le Sénat. C'est pourquoi les textes de loi font souvent des allers-retours entre les deux assemblées (c'est ce qu'on appelle la "navette parlementaire"). En cas de désaccord, le gouvernement peut donner le dernier mot à l'Assemblée nationale.

Le Gouvernement peut demander au Parlement l'autorisation de prendre lui-même des mesures relevant normalement du domaine de la loi afin de mettre en œuvre son programme (art. 38 de la Constitution). L'autorisation lui est donnée par le vote d'une loi d'habilitation. Ces actes sont appelés des ordonnances (voir encadré).

## LE POUVOIR EXÉCUTIF

Il est constitué du Président de la République et du gouvernement et est chargé de gérer la politique courante de l'État et de contrôler l'application de la loi élaborée par le pouvoir législatif. Pour appliquer les lois auprès de la population, le pouvoir exécutif agit par l'intermédiaire des fonctionnaires : par exemple les préfets, les fonctionnaires des contributions, les policiers...

Le chef du Gouvernement est à la tête de l'administration d'État et est responsable de la Défense Nationale. Il dispose du pouvoir réglementaire, c'est-à-dire celui de prendre les mesures générales ne relevant pas de la loi ou celles, plus nombreuses encore, fixant les modalités précises d'exécution de la loi (décrets d'application).

## LE POUVOIR JUDICIAIRE

En France, la justice est rendue par :

- Les tribunaux civils, qui tranchent les litiges entre les personnes. Ces litiges sont traités par les tribunaux d'instance (litiges mineurs) ou de grande instance (litiges importants), et par des tribunaux spécialisés (tribunaux de commerce pour les litiges commerciaux, conseils de prud'hommes pour les conflits entre employés et employeurs, etc...).
- Les tribunaux administratifs qui traitent les litiges entre les personnes et l'État.
- Les tribunaux pénaux, qui jugent les infractions à la loi. Ces litiges sont traités par les tribunaux de police (contraventions), les tribunaux correctionnels (délits), les cours d'assises (crimes), et par des tribunaux spécialisés (tribunaux pour enfants, etc.)

Les affaires traitées par ces tribunaux peuvent être rejugées par des cours d'appel. En dernier recours, la Cour de cassation peut revoir les décisions des cours d'appel.

Les décisions prises par les tribunaux et les cours de justice sont appelées la "jurisprudence".

## POURQUOI LE POUVOIR JUDICIAIRE EST-IL DISSOCIÉ DU POUVOIR EXÉCUTIF ?

C'est un point fondamental de la démocratie, qu'on appelle "l'indépendance de la justice". Si les tribunaux n'étaient pas indépendants du gouvernement, ils ne pourraient pas juger avec impartialité les conflits entre les particuliers et l'État.

De plus, la théorie de la "séparation des pouvoirs" préconise de séparer les différentes fonctions de l'État afin de prévenir les abus de pouvoir (corruption, privilèges et inégalités, manque de transparence, etc...). Quand tous les pouvoirs sont réunis dans les mains d'un seul homme, ou d'un seul groupe, il s'agit d'une dictature.

Les ordonnances sont prises en Conseil des ministres et doivent être signées par le Président de la République. Les ordonnances entrent en vigueur dès leur publication. Mais un projet de loi de ratification doit être déposé devant le Parlement. Si ce projet n'est pas déposé avant la date fixée par la loi d'habilitation, les ordonnances deviennent caduques. Une fois ce projet déposé, soit l'ordonnance est approuvée (ratifiée) par le Parlement et acquiert la valeur de loi, soit elle n'est pas ratifiée et conserve une valeur simplement réglementaire (inférieure à la loi), constituant alors un acte administratif unilatéral.

## Naissances

- 18 février 2017 Florence Brigitte Marguerite HEMMING de Grégory HEMMING et de Frédérique DUBREUIL
- 20 février 2017 Liam DINUCOVIC et Emy DINUCOVIC de Samuel DINUCOVIC et de Gaëlle PICO
- 26 février 2017 Mia TSCHANN de Mathieu TSCHANN et de Meghann JESEP
- 01 mai 2017 Roméo LEVRECHON de Frédéric LEVRECHON et de Sylvie TORAZZI



Félicitations aux heureux parents et bienvenue à ces nouveaux Aspachois !

## Baptême civil

- 17 juin 2017 Jéma Camilia LEUTLOFF KLUSS de Janik LEUTLOFF et Christelle Martine KLUSS

## Mariages

- Le 20 mai 2017 Hamdi KARAOGLAN et Hülya KILIÇ
- Le 24 juin 2017 Patrick Jean Claude JUBIN et Katia CAMPOS



Nous vous présentons nos sincères félicitations !

## Le calendrier des fêtes



<b>JUILLET</b>	2	Randonnée ASCLA
<b>AOUT</b>	2-9	Tournoi de foot
	11	Finale du tournoi de foot
	15	RDV à la Chapelle, Comité des Fêtes
<b>SEPTEMBRE</b>	1	Don du sang
	5	Réunion Club des Aînés
	30	Haies et vergers au naturel *
<b>OCTOBRE</b>	3	Réunion Club des Aînés
	7	Bourse aux vêtements "La Farandole"
	8	Randonnée ASCLA
	15	Repas choucroute, DdS
	25	Repas d'automne, UNC
	28	Fête de la Saint Martin, CdF
<b>NOVEMBRE</b>	7	Réunion Club des Aînés
	11	Célébration armistice
	19	Repas carpes frites APL
	19	Randonnée ASCLA
	24	Don du sang
	26	Fête Sainte Cécile
<b>DECEMBRE</b>	5	Réunion Club des Aînés
	9-10	Marché de Noël, AGS

\* visite et échanges animés par M. Francis BOURGOIN de la Maison de la Nature du Sundgau

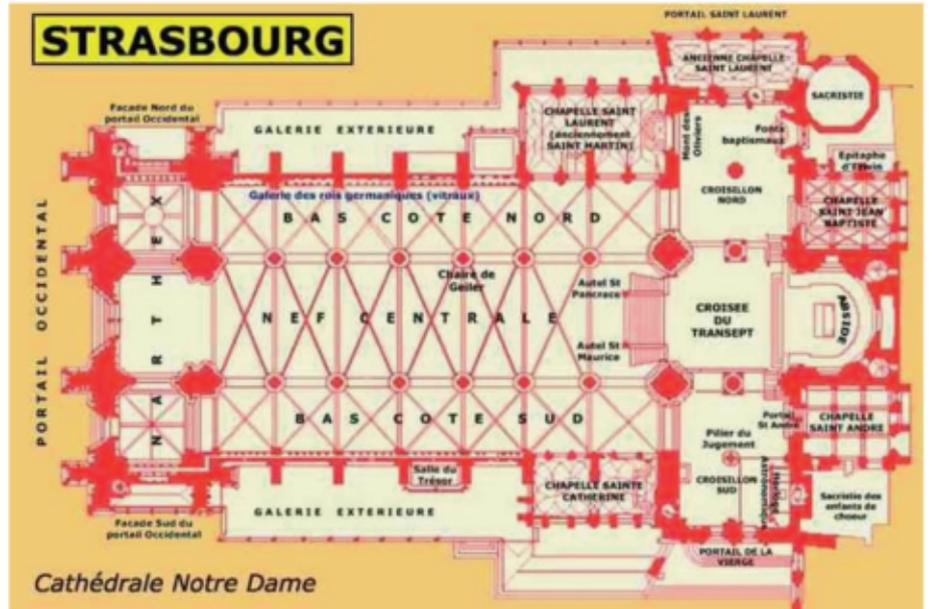
# Petite découverte de l'horloge astronomique de Strasbourg (1)

astronomie

## L'implantation des horloges successives

Les deux premières horloges étaient d'une précision très médiocre (de l'ordre de 1/4 d'heure par jour) et devaient être réglées très souvent. Le seul moyen disponible à l'époque était le Soleil grâce à l'utilisation d'une «mérienne». C'est une ligne (verticale ou horizontale) tracée précisément et qui est traversée par un rayon de Soleil issu d'un disque troué, judicieusement positionné (l'oculus) au moment de midi (au Soleil)

Pour que la transmission de cette information soit commode, il fallait que l'horloge soit le plus près possible de la méridienne qui elle doit être du côté Sud pour être éclairée à midi.



C'est ce qui a été fait à Strasbourg où les horloges successives ont été installées du côté du « Portail de la Vierge » vers le Sud dans la partie basse de ce dessin

C'est pourquoi nous allons commencer cette découverte en restant à l'extérieur de la Cathédrale, face au « Portail de la Vierge »

## La méridienne qui servait au réglage de l'horloge

Quand on observe ce portail, on remarque que celui-ci a été scié sur sa hauteur et est surmonté d'une tôle percée d'un trou laissant passer un rayon de soleil comme on peut le voir sur les images ci-dessous



Sur celle de droite, Etienne (qui est passé de l'autre côté de la porte) essaie de photographier l'oculus (trou dans la tôle) à travers la vitre (très sale); il faut dire que la Méridienne n'est plus utilisée...

A midi solaire la tache lumineuse donnée par l'oculus traverse la ligne de la méridienne ; cette traversée s'effectue plus ou moins haut suivant la période de l'année, d'où les indications des signes du zodiaque les uns au-dessus des autres sur la méridienne.

Le « gouverneur de l'horloge », nommé par l'œuvre Notre-Dame, pouvait ainsi régler l'horloge dès que le Soleil était présent dans le ciel Strasbourgeois

## Deux cadrans décorent le portail de la Vierge :

(Il y en a d'autres tout en haut qui sont moins visibles et plus difficiles à comprendre)

Ils sont munis d'un style dont l'ombre permet de mesurer le temps qui passe.



Tout d'abord à gauche, le **cadran de l'Ange** qui est de type « canonial » c'est-à-dire que son tracé montrant des secteurs angulaires égaux fait que ses différentes graduations n'indiquent pas des heures égales ; il peut néanmoins rythmer par exemple la vie monastique, d'où son nom « canonial »

Au-dessus du portail le « **cadran de l'astrologue** », qui, par son style polaire (parallèle à l'axe de rotation de la Terre) et le tracé de ses angles, indique les heures solaires égales.

Il est le plus vieux cadran de ce type existant en France et un bel exemple d'un cadran inspiré des nouvelles formes de gnomonique basée sur la connaissance du monde islamique, introduites en

Occident, à la faveur de la prise de Constantinople en 1453.



## L'horloge-cadran horaire

Terminons cette première visite en observant ce qui semble être une horloge à deux aiguilles avec indication des heures et des minutes.

Elle est déconcertante !

De nombreux visiteurs comparent ses indications à l'heure de leur montre pour conclure qu'elle ne fonctionne pas !

Ce qui n'est pas le cas ! Ses deux aiguilles indiquent, non pas les heures et les minutes, mais les heures pour la plus grande et les jours de la semaine pour la plus petite, chaque jour étant indiqué par son nom et par le symbole de la « planète » étymologiquement correspondante.

Elle est pour terminer remarquable car elle n'a pas un fonctionnement autonome, elle est commandée par le mécanisme de l'horloge astronomique située à l'intérieur.

Un astucieux système de tringleries et de cardans, cachés dans la maçonnerie à l'extérieur, et quasi invisible à l'intérieur, transmet à l'extérieur les mouvements de l'horloge. Vu de l'intérieur, on ne voit rien ; le cadran est situé de l'autre côté du mur, derrière le pilier entre les deux séries de vitraux.



Nous continuerons cette visite ultérieurement en entrant dans la cathédrale pour y découvrir son joyau : l'horloge astronomique



## Le saviez-vous ? sur l'ALSACE

**Mulhouse est la ville la plus jeune de France** : tout du moins, la ville de France Métropolitaine de plus de 100 000 habitants : 26 % de sa population a moins de 20 ans, contre à peine 18% à Paris.

**Quelle est la structure la plus haute d'Alsace ?** vous alliez dire la Cathédrale de Strasbourg avec ses 142 mètres. D'accord, mais nous avons précisé "structure", et non bâtiment... En termes de hauteur, personne ne bat les émetteurs de télévision ! L'antenne de Strasbourg-Nordheim gagne la palme, avec ses 273 mètres de haut. Loin derrière, l'émetteur de Mulhouse-Belvédère, avec ses 194 mètres

L'Alsace :

- atteindra les **2 millions d'habitants** en 2030 !
- est la quatrième région la plus visitée de France,
- est la deuxième région française pour l'accueil de touristes étrangers.

Autrefois, en Alsace, pour se protéger des incendies et des inondations, on traçait les trois initiales **C+M+B** (du nom des trois Rois mages : Caspar, Melchior et Balthazar) sur les portes des maisons.

Dans le sud de l'Alsace, la tradition perdure chez certains commerçants et artisans qui tracent encore à la craie un petit cœur avec les lettres CMB, pour mettre leur travail sous la protection des Rois mages.

Les vins d'Alsace sont issus des seuls sept cépages autorisés en Alsace, à savoir : Sylvaner, Pinot Blanc, Riesling, Muscat d'Alsace, Pinot Gris, Gewurztraminer et Pinot Noir (rouge ou rosé). La particularité alsacienne est que chaque cépage donne son nom au vin élaboré.

La route des vins d'Alsace est la **plus ancienne Route des vins** de France. Elle a été inaugurée en 1953 et s'étend sur plus de 170 kilomètres et 67 communes, à travers les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

## Beignets de rhubarbe



### Ingrédients pour 6 personnes

300 g de rhubarbe  
125 g de farine  
2 œufs  
1 pincée de sel  
1 c à s de sucre  
1 grand verre de bière blonde (12 cl)  
Huile pour la cuisson

### Préparation des ingrédients

Séparez les blancs des jaunes.  
Lavez les tiges de rhubarbe et épluchez-les.  
Taillez-les en bâtonnets dans le sens de la longueur.

### Préparation

Dans une jatte, versez la farine, formez un puits pour y déposer les jaunes d'œufs, le sucre, le sel et la bière.

Mélangez à l'aide d'une cuillère de bois. Vous devez obtenir une pâte molle.

Laissez reposer 1 heure.

Au bout de ce laps de temps, montez les blancs en neige ferme et incorporez-les à la pâte.

Faites chauffer l'huile dans une poêle, enrobez chaque morceau de rhubarbe dans la pâte et faites cuire dans la friture chaude.

Retournez-les sur chaque face pour qu'ils soient bien dorés.

Egouttez-les sur un papier absorbant et posez-les sur un grand plat et saupoudrez-les de sucre.



## Amicale des Donneurs de Sang d'Aspach

**Présidente : Mme Patricia OTTIE (03 89 40 22 20)**



Depuis la dernière publication du « Tout Aspach », quelques événements ont eu lieu au sein de notre amicale.

Après la collecte du vendredi 3 février 2017, qui a eu un vif succès avec 91 donneurs, s'est déroulée l'Assemblée Générale.

De nouveaux membres nous ont rejoints et nous avons procédé, comme tous les 3 ans à la réélection d'un nouveau comité qui se compose comme suit :

Patricia OTTIE – Présidente  
 Fernande RICH – Vice-Présidente  
 Gilles CLAUDE – Secrétaire  
 Marine ROCHER – Secrétaire Adjointe  
 Sandrine HORNY – Trésorière  
 Audrey MACHY – Trésorière Adjointe  
 Stéphanie KLEIBER - Assesneur  
 Jérémie LEDY – Assesneur  
 Jean Paul METZGER – Assesneur  
 Elodie RABIER – Assesneur  
 Sabine SCHURCH – Assesneur  
 Gabrielle SIMONET – Assesneur  
 Pierre STIMPFLING – Assesneur  
 Arnaud STOESSEL – Assesneur



(manquent sur la photo : Elodie RABIER, Sabine SCHURCH)

Le samedi 13 mai, nous avons organisé une remise de médailles.

Au total 77 personnes ont été honorées, une vingtaine d'entre elles ont répondu présentes pour la cérémonie.

29 personnes ont reçu la médaille de bronze 1er niveau (3 dons pour les femmes, 5 dons pour les hommes)

17 personnes ont reçu la médaille de bronze 2ème niveau (10 dons pour les femmes, 10 dons pour les hommes)

23 personnes ont reçu la médaille de bronze 3ème niveau (25 dons pour les femmes, 25 dons pour les hommes)

7 personnes ont reçu la médaille d'argent (45 dons pour les femmes, 75 dons pour les hommes)

1 personne a reçu la médaille d'or (60 dons pour les femmes, 100 dons pour les hommes)

Une nouvelle collecte a été organisée le mercredi 24 mai qui a de nouveau connu un vif succès avec 80 donneurs.

Rappelons qu'à chacune de nos collectes, les membres de l'amicale concoctent une collation. Un cadeau est également offert à chaque donneur.



Je tiens, au nom des membres de l'Amicale, de l'EFS, et des malades, à remercier toutes les personnes qui se déplacent à chacune de nos collectes et qui, je l'espère seront encore nombreuses à venir lors de nos prochaines collectes. Merci également aux habitants d'Aspach qui nous ont chaleureusement accueillis lors de notre traditionnelle vente de brioches le samedi 1er avril.

Cette année, nous organisons également un repas supplémentaire. Le sous-groupe d'Altkirch des anciens combattants organise son assemblée générale à Aspach le dimanche 3 septembre.

L'amicale préparera un repas à la salle

polyvalente pour les participants à cette Assemblée Générale. Ce repas sera également ouvert aux habitants d'Aspach dans la limite des places disponibles.

Tous les membres de l'amicale vous souhaitent un très bel été et vous donnent d'ores et déjà rendez-vous le vendredi 1er septembre pour notre prochaine collecte.



## Union Nationale des Combattants d'Aspach

**Président : M. François REICHLIN (03 89 40 91 45)**

Samedi 6 mai la commémoration de la victoire 1945 a commencé par une messe célébrée par Monsieur le Curé doyen Michel DECK. A la sortie, la municipalité et l'assistance se sont rassemblées au monument aux morts pour les allocutions et dépôt de gerbes. Après la sonnerie aux morts, Monsieur le Maire a interprété à la trompette la Marseillaise qui a été chantée par le public.

Le temps fort de la soirée s'est passé en salle de la mairie, Monsieur Nicolas GRIENENBERGER, notre doyen, a été honoré et décoré de la médaille Grand Or du Mérite de l'UNC pour toutes ces années entre 1937 et 1945 passées sous les drapeaux au service de la France.

Pour clôturer, la municipalité a offert le vin d'honneur.

Déjà mentionné dans un précédent article, l'assemblée générale du sous-groupe d'Altkirch se déroulera à Aspach le dimanche 3 septembre prochain.

Ci-joint le programme complet de cette journée :

- 9h00 : assemblée générale en salle Ste Cécile
  - Accueil de Monsieur Alphonse MONNET, président du sous-groupe
  - Accueil de Monsieur le Maire Fabien SCHOENIG
  - Accueil de Monsieur François REICHLIN, président de la section organisatrice
  - Rapport 2016 par le secrétaire général, Monsieur Paul GOLDEMANN
  - Appel des sections par le vice-président Monsieur Albert BURGET
  - Rapport financier par le trésorier Monsieur Bernard KUENTZ
  - Rapport des réviseurs aux comptes
  - Election du tiers sortant par le vice-président Monsieur Gérard ARNAUD
  - Action sociale par Monsieur Fernand HASSLER
  - Remise de décorations internes
  - Intervention du représentant départemental UNC
  - Paroles aux officiels
- 10h30 : Office religieux
- 11h30 : cérémonie au monument aux morts avec la remise du drapeau du sous-groupe à la section d'Aspach, remise de décorations et dépôts de gerbes
- 12h00 : vin d'honneur offert par la commune
- 13h00 : repas de clôture à la salle polyvalente.



## Association de Gestion de la Salle polyvalente d'Aspach

**Président : M. Michel Schober (03 89 40 04 82)**

En cette période qui annonce les vacances d'été, les membres de l'AGS préparent activement leur prochain marché de Noël.

Celui ci est prévu les

**SAMEDI 9 et DIMANCHE 10 DÉCEMBRE**

Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver ces dates, et si vous souhaitez réserver un emplacement, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'un des membres du comité.

Le cours de danse a été supprimé et nous avons le plaisir d'accueillir à nouveau des séances de badminton à la salle polyvalente. Il reste encore des créneaux disponibles : le lundi soir et le mercredi après midi et soir.

Si vous souhaitez louer la salle polyvalente pour une fête de famille, un repas associatif ou autre manifestation en journée ou si votre association a besoin de la salle pour un entraînement sportif, n'hésitez pas à prendre contact avec Mme Evelyne KLEIBER au 03 89 40 68 72.

En attendant le plaisir de vous rencontrer à la salle nous vous souhaitons un agréable été et, pour ceux qui peuvent en profiter, de très belles vacances.

à vos  
agendas

## Cercle Sainte Cécile d'Aspach

**Président : M. Fabien ITTY (03 89 40 08 73)**

Bonjour à tous,

Nos représentations de théâtre se sont achevées il y a déjà plus de deux mois, et l'actualité du Cercle Sainte Cécile est de plus en plus calme à l'approche des congés.

J'en profite habituellement pour remercier très chaleureusement tous les membres de nos deux troupes de théâtre, qu'ils soient sur les planches ou qu'ils travaillent dans l'ombre, pour tous les bons moments qu'ils nous permettent de partager, pour leur engagement, leur fidélité et leur bonne humeur !

Je voudrais également remercier Huguette et Evelyne, nos deux animatrices du théâtre en dialecte pour enfants. Elles ont effectué avec eux un travail énorme, et ils ont pu nous présenter il y a quelques jours leur spectacle de fin d'année. Ils bénéficient d'un apprentissage de l'alsacien sur mesure, et nous souhaitons bien entendu qu'ils en retiennent une grande part, et que certains rejoignent notre troupe dans quelques années, comme l'a fait Lisa en 2017.

Merci enfin à nos choristes, dont la disponibilité est admirable ! Les répétitions vont cesser pendant deux mois, pour repartir de plus belle en septembre. Nous nous attacherons notamment, avec notre chef de chœur Emmanuelle, à la préparation de notre prochaine veillée de Noël, que nous proposerons dans la semaine précédent Noël, en l'église Saint Morand. Et nous renouvelons notre appel à tous ceux qui prendraient plaisir à chanter. Les portes du Cercle Sainte Cécile leur sont grandes ouvertes !

Nous vous souhaitons un été joyeux et ensoleillé !

Bien cordialement,  
Fabien Itty



## AS Aspach - Tagolsheim

**Président : M. François METZGER (06 36 36 85 25)**

Après plusieurs années de fermeture le club house reprend vie ; beaucoup d'heures de bénévolat dans divers domaines et secteurs de rénovation ont été nécessaires notamment réalisées par nos retraités François et Marc... C'était un dossier qui tenait à cœur aux dirigeants de l'entente du FC Aspach et au président Metzger pour pouvoir repartir sur de bonnes bases. Ce lieu de vie et de rassemblement pour tous les amoureux du foot va être prochainement de nouveau en service.

Les travaux de rénovation du Club House et des vestiaires ont débuté en novembre 2016 et touchent à leur fin. Nous remercions la Mairie pour son important investissement (gros oeuvre au niveau des vestiaires, carrelage, sanitaire, électricité, mise aux normes...).

Notons que cette salle permettra aux joueurs, aux supporters, aux enfants et aux parents de se retrouver après un match ou un entraînement et d'y refaire le monde autour d'un verre... Les autres associations ne seront pas en reste puisque le club house deviendra la Maison des Associations.

Vie de Club :

Nous avons pu accueillir dans le cadre des mercredi de l'initiation au football une vingtaine de jeunes de 6 à 13 ans durant la saison écoulée, issus du village notamment...

Important à noter : notre premier rendez-vous :

La première "quinzaine foot" aura lieu début août avec notre tournoi seniors (dates, heures et programme seront relayés par la presse). Six soirées au programme avec deux matches par soirée, avec une possibilité de restauration.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et n'hésitez pas à nous donner votre avis et vos suggestions, nous comptons sur votre compréhension et vous remercions à l'avance de votre soutien et de votre coopération.



Sportivement,  
l'équipe dirigeante



## Conseil de Fabrique d'Aspach

**Présidente : Mme Evelyne KLEIBER (03 89 40 68 72)**

Dimanche 14 mai 2017 le village s'est réveillé aux aurores et dès 5h du matin de nombreux exposants ont envahi les rues du Stade, Merles, Chêne et Réservoir pour notre marché aux puces.

Environ 70 bénévoles se sont activés tout au long de la journée pour assurer le placement, la sécurité aux barrières, la cuisson et la vente de sandwiches, le service de la boisson, la cuisson et le service des repas, la vente de la pâtisserie. Certains ont commencé samedi matin dès 8h pour la mise en place et ont terminé le lundi matin par le rangement. Bref un beau week-end de travail. Et malgré les nouvelles normes de sécurité, nous sommes contents de notre travail et ce 19ème marché aux puces a été une belle réussite. Même si quelques gouttes de pluie se sont invitées vers midi, la journée a été très agréable.

Je voudrais au nom de tous les membres du Conseil de Fabrique adresser un chaleureux MERCI à vous tous qui avez contribué à la réussite de la journée.

En effet, le marché aux puces n'est possible qu'avec la participation de tous :

- ceux qui louent un emplacement,
- ceux qui viennent se promener,
- ceux qui viennent pour manger...
- celles et ceux qui achalandent notre stand de pâtisserie
- mais aussi et surtout ceux qui viennent pour travailler
  - le samedi pour la mise en place,
  - le dimanche – de 5h du matin à 22h –
  - et en plus le lundi pour le rangement.
- les habitants des rues pour leur compréhension,
- ceux qui nous permettent de nous installer dans leur cour (Ets UNAFERM).

Que toutes ces personnes trouvent ici l'expression de notre gratitude et de nos sincères remerciements. Malgré la fatigue qu'occasionne une telle manifestation, nous sommes heureux d'une part du bénéfice réalisé, mais également de l'ambiance chaleureuse et conviviale qui a régné tout au long de ces jours très chargés et mouvementés.

Alors

**GRAND MERCI À VOUS TOUS ET  
À L'ANNÉE PROCHAINE : LE 13 MAI 2018  
pour notre 20ème marché aux puces**

Au nom du Conseil de Fabrique  
Evelyne Kleiber - présidente

PS : Tous les coups de mains sont appréciés, alors si vous avez un peu de temps et souhaitez nous rejoindre pour l'année prochaine n'hésitez pas à vous faire connaître chez Evelyne Kleiber au : 03 89 40 68 72. Vous serez toujours les bienvenus.



## Comité des Fêtes

**Présidente : Mme Frédérique EBY (06 20 60 16 29)**

Bonjour Aspach,

Comme chaque année, nous aurons le plaisir de nous retrouver le 15 août 2017 après la messe de l'Assomption à la chapelle de la Litten pour un moment convivial autour d'une bonne bière et d'un bon sandwich.

Bel été à tous et à bientôt pour des moments festifs.

Frédérique Eby  
Pour le Comité des Fêtes

# Association Sportive Culture Loisirs d'Aspach

ASCLA

Présidente : Mme Sabine SCHNEBELEN (03 89 07 41 80)

## Randonnées :

L'ASCLA organise une randonnée chaque mois sous la conduite de son guide Michel Schillinger.

*Prochaines sorties :*

2/07: col de Wettstein - Gazon de Faîte

2/09 au 9/09 : semaine en Haute-Loire

8/10 : Charmoille - Roc du corbeau - Lucelle

Renseignements :

M. Schillinger : 03 89 45 29 34

*Ci-contre, le groupe lors d'une randonnée le long de la Savoureuse dans le massif du Ballon d'Alsace*



## Astronomie :

Nous nous réunissons tous les vendredi soir à partir de 20 h à l'observatoire 1 rue Bellevue

Renseignements : <http://astroaspach.fr> ou JJ Ludwig au 03 89 40 62 79

*Profitant ces derniers temps de conditions météo plus favorables, nous avons pu refaire quelques belles images du ciel dont la « chaîne de Markarian », qui est un ensemble de galaxies situées à des dizaines de millions d'années-lumière, chacune d'entre-elles contenant plus de 100 milliards d'étoiles...*



*Nous avons aussi présenté le ciel à des élèves de 4<sup>ème</sup> du collège d'Ilfurth lors de deux soirées mémorables. Ci-dessous nos télescopes sont prêts à les accueillir sur les hauteurs derrière leur collège !*





## Pétanque

**Responsable : M. SEMPROLI**

INITIATION PETANQUE - ETE 2017 - au terrain d'ASPACH

M. SEMPROLI (membre de l'ASCLA) propose à tous les passionnés de pétanque, débutants ou non, des séances de pétanque : il vous recevra sur place (au-dessus du stade de foot) tous les vendredis à partir du 23 juin dès 13h30, et jusque fin septembre...

Profitez de ces quelques séances.

Si, après une initiation, vous souhaitez continuer et participer à des tournois avec M. SEMPROLI, vous pourrez voir en direct avec lui pour vous inscrire à l'ASCLA.

Bonne Pétanque à tous !



## Badminton

**Responsable : M. Gilles CLAUDE (06 77 28 99 63)**

Le "Club Associatif et Sportif de Badminton d'Aspach (C.A.S.B.A.)" vous attend.

Les séances seront toujours le jeudi de 18h à 19h pour les enfants, minimum 8 ans.

Les mardis et les jeudis de 19h à 21h pour les adultes.

Le tarif est de 50 euros pour les enfants et de 60 euros pour les adultes.

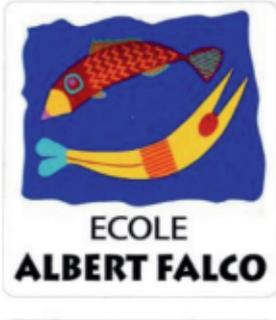
Lieu : salle polyvalente d'Aspach.



## Amicale Pêche et Loisirs d'Aspach

**Président : M. Joël KLEIBER (03 89 07 59 43)**

### Athlétisme au stade de foot



Tous les lundis après-midis, nous nous rendons au stade de football avec les classes de CE1/CE2 et de CM1/CM2. Nous y sommes répartis en 10 groupes. Dans chaque groupe, il y a des élèves de CP, de CE1, de CE2, de CM1 et de CM2.

D'abord, nous commençons par un échauffement. Nous devons courir, faire des étirements pour ne pas nous blesser dans les ateliers.

Ensuite, nous faisons de la course de vitesse, de la course de haies, du triple-bond ou des lancers : d'anneaux, de javelots, de vortex.



Faire sport avec les trois classes mélangées, ça nous plaît vraiment beaucoup !

Les CP/CE1

### Les classes de CP/CE1 et CE1/CE2 au Vaisseau

Vendredi 7 avril, nous sommes partis en bus à Strasbourg pour aller au Vaisseau. Le Vaisseau est un immense bâtiment dans lequel on peut apprendre un tas de choses sur le corps humain, les animaux, l'eau, la construction, la logique ... en manipulant.



Avec des animateurs, nous avons tous participé par petits groupes à l'atelier « Un trésor sans effort ! ». A l'aide du matériel mis à disposition (corde, poulies, lattes, rondins) nous devons trouver une solution technique pour déplacer une malle remplie d'or sur une île.

A midi, nous avons pique-niqué dehors dans le jardin car il faisait très beau ! C'était une chouette journée !



Les CE1/CE2

## Les mini-écrivains



Les élèves du CP au CM2 de l'école Albert Falco d'Aspach ont rédigé des mini-livres.

Ce projet a permis aux enfants d'écrire des textes variés: aventures, romans policiers, charades, livres documentaires, portraits chinois, ...

Les textes ont été tapés aux ordinateurs. Il a fallu régulièrement les corriger, les compléter et les améliorer.

Les couvertures des mini-livres ont été faites à la manière de Christian Voltz pour les CM1/CM2 ou dessinées. Le résultat était épatant !

Les CM1/CM2, ont fait un comité d'édition. Ils ont lu tous les textes des mini-écrivains pour leur donner des conseils et valider les différentes productions. Ils les ont bien aidés dans leur projet. Une fois leur accord donné, les textes ont été édités sous le terme d' « AspachEdition ».

Le 5 mai, les élèves de CM1/CM2 sont allés en personne apporter l'ensemble des mini-livres à la médiathèque du Sundgau où ils ont été exposés jusqu'au 3 juin.

Ils ont été mis en valeur sur un présentoir près de l'entrée. Les lecteurs pouvaient les lire puis laisser un message dans le livre d'or.



La classe des CM1/CM2

## Une journée au château du Hohlandsbourg

Mardi 9 mai, les élèves de l'école maternelle sont partis en excursion au château du Hohlandsbourg dans les Vosges. Nous avons passé une très bonne journée au cours de laquelle nous avons découvert beaucoup de choses : nous avons visité le château et nous avons appris à dresser un banquet comme au Moyen Âge.



Dessin d'Ambre GS

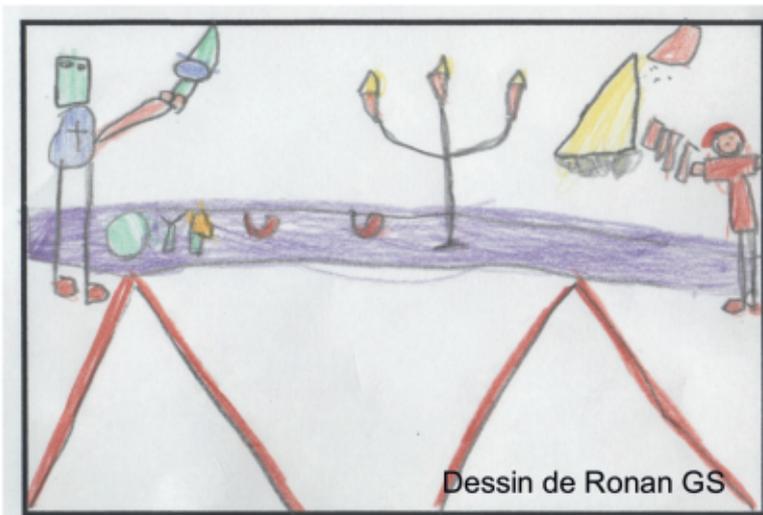


Voyage en bus et petite marche avant d'arriver au château.



Dessin de Louise GS

Tour du château sur le chemin de ronde avec une belle vue sur la plaine...



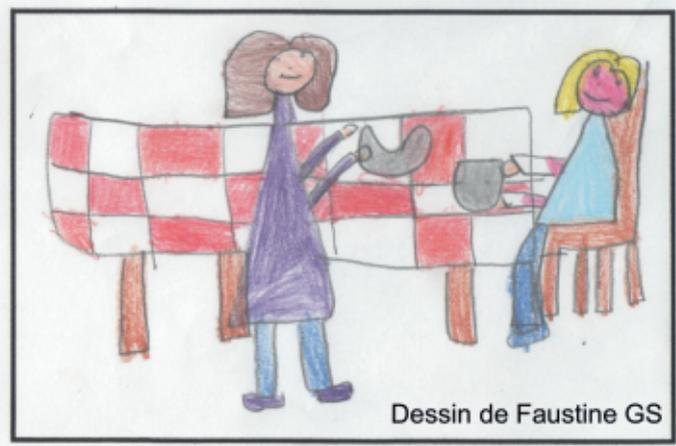
Dessin de Ronan GS



La table est dressée pour le dîner : tréteaux, planche, nappe, vaisselle, chandelier...



L'invité au banquet est le chevalier Louis !



Dessin de Faustine GS

Fabrication d'un bol en argile comme au Moyen Âge.



## Les élèves de l'école maternelle font de l'athlétisme



Peut-être avez-vous aperçu, les mardis matins, un cortège original ? Il s'agit des élèves de l'école maternelle, bien équipés, chaussés de leurs baskets, qui se rendent au stade pour faire des ateliers d'athlétisme.



Les lions et les gazelles.



La course aux anneaux.



La course d'obstacles.

Et bien d'autres ateliers encore...  
Nous sommes tous très motivés et nous progressons chaque semaine !



## Une journée pas comme les autres à l'école maternelle !



« Aujourd'hui, c'est un grand jour ! » a dit Ambre ce matin en allant à l'école... En effet, nous sommes le 15 juin et la visite de Madame Falco est très attendue par tous les enfants. Ils l'accueillent à bras ouverts et elle est ravie car cette école lui tient à cœur... Depuis quelques semaines, nous apprenons qui était Albert Falco, nous regardons des vidéos, nous lisons des albums.

Ce matin, les Petits et les Grands fabriquent des animaux marins avec des matériaux de récupération. Tout le monde met du cœur à l'ouvrage !



Et puis, nous travaillons à travers des jeux autour du thème de la mer.

Cet après-midi, les Grands se regroupent autour de madame Falco pour écouter les récits sur la vie de son mari. Nous lui posons les questions que nous avons préparées et elle nous répond par toutes sortes d'anecdotes. Nous sommes très attentifs et nous apprenons qu'il a fait l'équivalent de 4 fois le tour du monde. Il a filmé une quantité inouïe d'animaux marins.



Il a chevauché des tortues. Il a vu des crocodiles dans les fleuves d'Amazonie... Il est devenu capitaine du bateau nommé Calypso sous les ordres du commandant Cousteau.

Puis, nous faisons un atelier dessin au cours duquel nous apprenons à dessiner un poisson.



Enfin, nous apportons la touche finale à nos œuvres réalisées dans le cadre du projet Recycl'art qui nous a occupé toute l'année. Elles seront présentées demain dans l'Exposition que Madame Falco va inaugurer. En voici un aperçu...



# Tout Aspach en images

athlétisme à l'école maternelle



La course de relais.



Le prochain Tout Aspach paraîtra en octobre 2017.

spectacle de fin d'année des enfants du théâtre en dialecte (CSCA)



quelques réalisations faites au périscolaire pour la fête des mères et des pères



photo : F. MAY



Troc plants 2017



Tout Aspach vous souhaite à toutes et à tous un très bel été !